



# CONDITIONS DE VENTE DE LA BILLETTERIE

## 1. LA DÉMARCHE DE L'ASSOCIATION

« Caissargues Pour Tous » propose des billets pour des spectacles, concerts, voyages et autres activités à tarif réduit.

Notre objectif est de vous faire profiter, ainsi que vos familles, de tarifs négociés visant à réduire le coût de vos loisirs.

## 2. LA BILLETTERIE

Les billets d'entrée des spectacles, concerts, voyages et autres activités nous sont généralement proposés à la condition qu'un nombre minimum de places puissent être commandées par l'association.

## 3. LES INSCRIPTIONS

### 3.1- Participants :

La billetterie est proposée prioritairement aux familles adhérentes, bien que la réservation reste ouverte aux caissarguais non-adhérents ainsi qu'aux personnes ayant un lien régulier avec notre village (commerçants, artisans, parents d'élèves de nos écoles, anciens habitants, ...).

Les non-caissarguais pourront toutefois s'inscrire aux spectacles, concerts, voyages et autres activités, sur listes d'attente. Ces inscriptions seront honorées en fonction des places disponibles restantes (si places limitées).

### 3.2- Personnes en situation de handicap :

Pour certains événements, les détenteurs d'une carte d'invalidité peuvent obtenir des billets PMR pour eux ainsi que leur accompagnateur (attention les tarifs peuvent être différents).

Il suffit de le signaler et de fournir la copie de votre carte d'invalidité lors de votre réservation.

### 3.3- Pièces à détenir lors des événements :

La liste des pièces qui pourraient vous être demandées aux entrées sont les suivantes :

- carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, pour chaque participant (adulte ou enfant)
- carte d'invalidité
- vos places, billets, cartes... que nous vous aurons fait parvenir lors des permanences et/ou par mail

### 3.4- Facturation, paiement et annulation :

La réception de votre inscription complétée pour une manifestation, valide cette dernière de manière définitive.

Cette commande validée vous impose le paiement intégral des billets commandés.

Les chèques de réservation ne sont encaissés qu'à la condition que le nombre de places demandé par le producteur soit atteint. Dans le cas contraire, les chèques sont rendus et les paiements par carte bancaire remboursés par virement à réception de votre RIB.

**À noter :** une fois la commande effectuée par l'association, **aucun remboursement ne sera effectué**, sauf en cas de report de date ou d'annulation d'un événement daté (La responsabilité incombant alors au producteur des spectacles, concerts, voyages et autres événements).



## CONDITIONS DE VENTE DE LA BILLETTERIE

### 4. LES TARIFS

Les billets ou entrées sont proposés au tarif adhérent et non adhérent.

Les indications portées sur votre bulletin d'adhésion à l'association déterminent le nombre de places adultes qu'il vous est possible de commander au tarif adhérent lors de chaque activité (spectacles, concerts, voyages, cartes cinéma et autres activités).

Les personnes non inscrites sur votre bulletin d'adhésion bénéficieront du tarif non-adhérent.

### 5. LIMITE DE RESPONSABILITE

N'ayant qu'un rôle de négociateur et de facilitateur, notre association ne saurait être tenue pour responsable des éventuels changements d'orientation pouvant être pris par les producteurs de spectacles, concerts et autres activités.

L'association ne pourra être tenue pour responsable des modifications ou frais supplémentaires indépendants de notre volonté, comme :

- Le report ou l'annulation de l'événement par l'organisateur
- les modifications de date de l'événement par l'organisateur
- les grèves
- des maladies ou accidents avant et pendant le spectacle/concert
- (liste non-exhaustive)